

Les Plans de Déplacements Scolaires en Région de Bruxelles-Capitale

**Ir. Christine HEINE
Sofie WALSCHAP**

**Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale
Bruxelles-Mobilité
Direction Stratégie**

Tant pour améliorer l'accessibilité des établissements scolaires et assurer la sécurité des élèves que pour sensibiliser les élèves et leurs parents à des comportements de mobilité durable, Bruxelles Mobilité invite, depuis l'année scolaire 2006-2007, les écoles situées dans la Région de Bruxelles-Capitale à mettre en place un Plan de Déplacements Scolaires. Depuis lors, 120 écoles se sont déjà lancées dans la démarche.

Bruxelles Mobilité coordonne l'ensemble de cette démarche et a mandaté les associations COREN et GREEN, afin d'aider les établissements scolaires à organiser leur propre Plan de Déplacements Scolaires et d'assurer un soutien pédagogique et logistique lors de la première année.

Après 3 années de travail, une évaluation des premières écoles en septembre 2009 permettra de connaître d'évaluer l'impact de cette démarche.

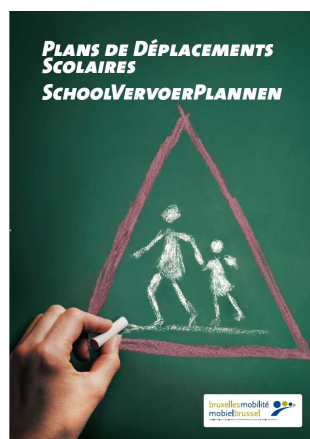
Zowel om de bereikbaarheid van de scholen te verbeteren en de veiligheid van de leerlingen te verzekeren als om de leerlingen en hun ouders te sensibiliseren naar een duurzaam mobiliteitsgedrag toe, nodigt Mobiel Brussel sinds het schooljaar 2006-2007 de scholen in het Brussels hoofdstedelijk Gewest uit om een Schoolvervoerplan op te stellen. Reeds 120 scholen maakten sindsdien een dergelijk Schoolvervoerplan op.

Mobiel Brussel coördineert het gehele project en heeft de verenigingen COREN en GREEN gemandateerd om de scholen te helpen hun Schoolvervoerplan op te stellen en hen de noodzakelijke logistieke en pedagogische ondersteuning te bieden gedurende het eerste jaar.

Na drie werkjaren zal een evaluatie van de eerste scholen toelaten de impact van de Schoolvervoerplannen te kennen.

Les Plans de Déplacements Scolaires en Région de Bruxelles-Capitale

1. Introduction
2. Définition
3. Contexte
4. Historique
5. Méthodologie
6. Bonnes pratiques
7. Bilan des premières années
8. Ordonnance relative aux plans de déplacements
9. Perspectives



1. Introduction

Afin d'améliorer la mobilité, la Région a mis sur pied, en 2004, les plans de déplacements d'entreprise. Ces dispositions obligent les entreprises importantes à développer des stratégies pour un usage plus rationnel de la voiture en favorisant d'autres modes de déplacement.

Tant pour faciliter l'accessibilité des enfants vers leur école que pour assurer leur sécurité, la Région a initié la même réflexion auprès des établissements scolaires bruxellois. Elle a mis en place, depuis 2006 et suite aux Etats Généraux bruxellois de la Sécurité Routière (EGSR) des plans de déplacements adaptés.

Afin de réduire le nombre de voitures sur les voiries de la Région de 20% d'ici 2020, les Plans de Déplacements Scolaires sont repris dans les mesures du projet de Plan IRIS II.

2. Définition

Un Plan de Déplacements Scolaires (PDS) consiste en l'étude, la mise en oeuvre et l'évaluation, au sein d'une école, de mesures destinées à promouvoir une gestion durable des déplacements.

Une école qui se lance dans son Plan de Déplacements Scolaires, s'engage à sensibiliser ces élèves et leurs parents à la mobilité et à la sécurité routière, à améliorer la sécurité et la qualité de vie sur le chemin de l'école et à ces abords et à changer les habitudes de déplacements.

3. Contexte

Plus de 20% des déplacements aux heures de pointe sont liés (directement ou non) aux déplacements pour rejoindre un établissement scolaire. En effet, la Région de Bruxelles-Capitale compte plus de 630 écoles (fondamentales, secondaires ou supérieures) qui accueillent chaque jour plus de 215.000 élèves, qui sont amenés à accomplir au moins deux déplacements par jour.

Ces déplacements liés à l'enseignement ont un impact énorme sur notre quotidien: embouteillages, stress, accidents, retards et bruit n'en sont que quelques conséquences.

Environ 40% des élèves de la Région se rendent à l'école en voiture. Ces déplacements font accroître le nombre de voitures sur nos routes et devant les établissements scolaires, ce qui crée une insécurité qui pousse les parents d'élèves à emmener leurs enfants encore plus en voiture à l'école. Le PDS essaie de renverser cette tendance. Si plus d'enfants vont à l'école à pied ou à vélo, le trafic automobile diminue. En conséquence, l'accès de l'école devient plus sûr, ce qui rassure les parents.

L'utilisation massive de la voiture pour les trajets domicile-école engendre non seulement des problèmes de stationnement anarchique et d'encombres devant les établissements scolaires, des conflits entre les usagers, des dangers pour les piétons, mais également un manque d'autonomie des élèves, qui n'apprennent pas à se déplacer à pied, à vélo ou en transports publics.

4. Historique

En novembre 2003, les Etats Généraux bruxellois de la Sécurité Routière (Action 5 du sous-groupe Education) préconisaient la mise en place de plans de déplacements scolaires en Région de Bruxelles-Capitale.

Fin 2005, un comité d'accompagnement est créé, composé de Bruxelles Mobilité, du Cabinet du Ministre de la Mobilité, des associations GREEN et COREN (mandatées par la Région afin d'aider les écoles à organiser leur propre Plan de Déplacements Scolaires), de l'Association de la Ville et des Communes de la Région de Bruxelles-Capitale (AVCB), de la STIB et de l'Institut Belge de la Sécurité Routière (IBSR). Depuis, ce comité d'accompagnement se réunit mensuellement et réfléchit notamment au suivi et à la continuité du projet.

Les Plans de Déplacements Scolaires en Région de Bruxelles-Capitale débutent avec deux écoles pilotes accompagnées par GREEN pendant l'année scolaire 2005-2006.

Un premier appel à participation a été lancé auprès de toutes les écoles de la Région début 2006. 30 écoles ont été sélectionnées pour un suivi d'un an par les associations GREEN et COREN. Au-delà d'un an, les écoles continuent le Plan de Déplacements Scolaires de façon autonome, avec le soutien de la Région.

A ce jour, 90 écoles sont entrées dans le processus. Parmi ces 90 écoles, 1/3 des écoles est néerlandophone et 2/3 sont francophones. Cette répartition correspond à celle de l'ensemble des écoles bruxelloises.

5. Méthodologie

La méthodologie des PDS comprend 4 étapes :

- la constitution d'un groupe de travail,
- l'analyse de la situation de l'école (diagnostic),
- le développement d'un plan d'actions,
- l'évaluation

5.1 Constitution du groupe de travail

Le Plan de Déplacements Scolaires concerne tant les parents et les élèves que les enseignants et la direction. Afin d'assurer le suivi approprié et la pérennité de cette démarche, il est important de constituer un groupe de travail avec les personnes intéressées qui pourront assurer le relais de l'information vers le groupe cible qu'elles représentent.

Le groupe de travail est le lieu de réflexion et de décision du PDS. Le groupe de travail peut être élargi ponctuellement pour y accueillir par le conseiller en mobilité de la commune, un agent de police, le comité de quartier, etc.

5.2 Analyse de la situation de l'école (diagnostic)

Soutenu par les associations GREEN ou COREN, le groupe de travail élabore le diagnostic de l'école, c-à-d son profil de mobilité. Cette analyse de la situation existante porte principalement sur deux aspects:

- L'analyse de l'accessibilité de l'école: identification du contexte de l'école, de l'offre de transports (arrêts de transports publics, parking,...) et des lieux dangereux,... L'environnement de l'école est présenté à l'aide de cartes et de photographies. Une étude de terrain examine les différents bâtiments et entrées de l'école, ainsi que les autres pôles générateurs de déplacements autour de l'école. Elle analyse également les différentes voiries permettant de rejoindre l'école. Le groupe de travail se renseigne sur les travaux et aménagements qui ont eu lieu ou sont planifiés dans la commune, afin de pouvoir interagir au mieux avec les autorités.
- L'analyse des modes de déplacements des élèves via une enquête réalisée en classe et auprès des parents si le groupe de travail le souhaite. L'enquête 'classe' est une étape importante. Outre les données qu'elle apporte, elle permet d'informer tous les élèves et enseignants du projet en cours et d'amorcer une discussion avec les

élèves. Les titulaires des classes, ou une classe relais, sont chargés de lancer cette enquête. Une réponse à main levée sur le mode de déplacement peut suffire. L'enquête parents offre des données supplémentaires sur la distance domicile-école, les alternatives possibles pour les parents, les problèmes rencontrés, etc. Les données de déplacement servent de base pour organiser des actions et puis les évaluer.

Le diagnostic de l'école est appuyé par la réalisation d'une carte des domiciles des élèves. La carte de localisation est réalisée sur base du répertoire d'adresses (anonyme) des élèves. Cette carte est un outil visuel qui permet entre autre de choisir des actions cohérentes selon le contexte de l'école, comme par exemple les rangs à pied ou à vélo, le covoiturage, etc.

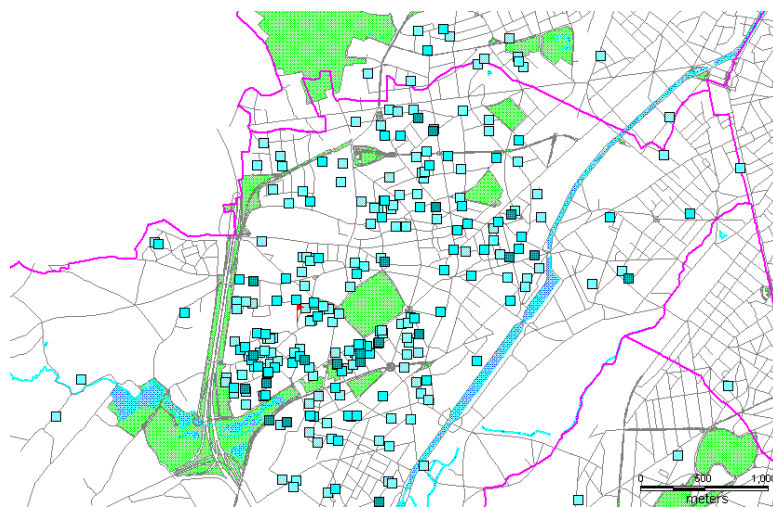
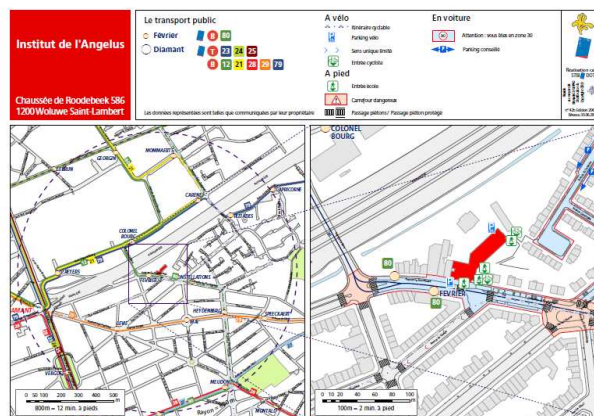


Illustration 1 : carte des domiciles des élèves.

Afin d'informer toutes les personnes souhaitant se rendre à l'école, une fiche d'accessibilité est également réalisée. Cette fiche multimodale est réalisée en collaboration avec la STIB et payée entièrement par le Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale pour les écoles participant aux Plans de Déplacements Scolaires. Elle contient toutes les informations nécessaires pour venir à l'école, quel que soit le mode de déplacement utilisé.



projet, il est conseillé d'informer les parents sur les différentes possibilités afin de les sensibiliser également.

- Les actions visant l'organisation des déplacements

Organiser des systèmes collectifs de déplacements vers l'école est primordial pour encourager les élèves et leurs parents à utiliser le mode de déplacement le plus adéquat pour rejoindre l'établissement scolaire (rangs à pied, à vélo, le covoiturage par exemple). De plus, ces initiatives contribuent à améliorer le cadre de vie de l'école tant en terme de sécurité (moins de véhicules et une meilleure organisation) que d'environnement (relations sociales entre parents et enfants, etc.).

- Les actions d'amélioration des infrastructures

L'infrastructure ne peut, à elle seule, résoudre les problèmes de mobilité et de sécurité routière aux abords des écoles. Cependant, parfois, certains aménagements (zone de Kiss-and-Ride, parking pour vélos, etc.) s'avèrent nécessaires. Le Plan de Déplacements Scolaires appuie la démarche d'amélioration de l'infrastructure auprès de la Région et des communes, tout en sachant que les gestionnaires de voiries ne peuvent pas toujours tenir compte de toutes les demandes.

5.4 L'évaluation

Pour clôturer une année scolaire et penser à celle à venir, l'évaluation du projet permet de mettre en évidence les initiatives les plus efficaces au sein de l'école, de faire évoluer les actions au fil des années et de préparer les nouvelles initiatives. Les nouveaux élèves et leurs parents pourront alors s'inscrire dans la continuité du projet.

6. Bonnes pratiques

Voici quelques exemples d'actions phares dans les écoles ayant établi un Plan de Déplacement Scolaire.

- Journal de la Mobilité
- Insertion du PDS dans le règlement de l'école
- Ligne pédagogique pour l'éducation vélo
- Participation au Brevet du Cycliste de Pro Velo
- Actions avec les Zones de Police (piste de circulation, etc.)
- Activités dans le cadre de la Semaine de la Mobilité (16-22/9)
- Mise en place d'un rang à pied ou à vélo
- Organisation d'une journée sans voiture le 22 septembre
- Une journée à vélo, Dring Dring
- Installation d'un parking vélos
- Création d'une zone de Kiss-and-Ride par le gestionnaire de voirie

7. Bilan des premières années

La Région évalue la démarche chaque année au mois de septembre. Les avis des écoles permettent d'améliorer le projet et le suivi.

Parmi les 30 écoles de 2006-2007, évaluées en septembre 2007, 17 disaient avoir un groupe de travail régulier et autonome qui permet d'assurer la pérennité du projet. Parmi les 31 écoles de 2007-2008, évaluées en septembre 2008, 19 disaient avoir un tel groupe de travail.

En septembre 2008, cette évaluation a permis entre autres de recontacter et, dans certains cas, de relancer les écoles de la première année scolaire (2006-2007), qui, depuis une année, n'ont plus été suivies par les associations. Elle permet également de constater la pérennité du projet.

Le résultat de cette dernière évaluation en septembre 2008 est positif! Parmi les 30 écoles évaluées, 23 sont toujours actives. 18 d'entre elles ont toujours un groupe de travail actif et 14 ont refait un plan d'actions pour la nouvelle année scolaire. Ce constat démontre que dans un peu plus de la moitié des écoles, la démarche est pérennisée.

Le soutien actif des associations et de la Région lors de la première année de l'élaboration du Plan, du même que les outils fournis par l'administration permettent aux écoles d'assurer la pérennité de leurs actions et d'établir les contacts nécessaires à la poursuite de leurs objectifs.

8. Ordonnance relative aux plans de déplacements

Jusqu'à présent, aucun cadre légal n'existe pour les plans de déplacements scolaires. Doter les PDS d'un cadre légal est l'un des objectifs de l'ordonnance relative aux plans de déplacements, prochainement soumise à l'approbation du Parlement, et proposée par les Ministres Pascal SMET et Evelyne HUYTEBROECK.

L'ordonnance rendra obligatoire un prédiagnostic à toute école sise en Région de Bruxelles-Capitale. Celui-ci aura d'une part comme objectif de sensibiliser la direction de l'école à la mobilité, à la sécurité routière et à la qualité de vie aux abords de l'école et d'autre part d'encourager la direction à établir un Plan de Déplacements Scolaires.

Ce prédiagnostic se base sur un formulaire et reprend l'information concernant les caractéristiques de l'école, l'accessibilité, les déplacements des élèves en général, les actions réalisées en terme de sécurité routière et de mobilité durable et les améliorations possibles.

Les écoles désireuses, après l'établissement du prédiagnostic, d'établir un plan de déplacements scolaires, peuvent s'insérer dans la démarche telle que décrite dans le point 5.

9. Perspectives

Dans les années futures, la première perspective des PDS est de consolider le travail des années précédentes.

Pour améliorer le soutien et le suivi des écoles, le développement d'un site internet pour les écoles est indispensable. Parallèlement, la Région devrait aussi développer la communication sur la démarche des PDS. Les collaborations avec les communautés, les communes, les pouvoirs organisateurs devront s'accroître.

Les premières écoles devront actualiser leur diagnostic en septembre 2009. A ce moment, la moitié de la population scolaire aura changé. Les données des enquêtes ne seront donc plus d'actualité. D'autre part, une évaluation après trois années de travail permet de comparer les modes de déplacements des élèves. Ces chiffres seront particulièrement intéressants pour la Région, car ils permettront d'évaluer l'impact de la démarche sur la mobilité en Région de Bruxelles-Capitale.